

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre

PROJET DE DECISION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Projet de décision proposé par les Pays-Bas au nom des 25 Etats membres de la Communauté européenne concernant le point 23 de l'ordre du jour, suite à la discussion ayant eu lieu au Comité II.

A l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat intensifiera les activités de renforcement des capacités et de formation des cadres chargés de la lutte contre la fraude touchant à la CITES, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et aidera à mettre à disposition des connaissances en recourant également aux organisations régionales telles que celles existant dans le cadre de l'Accord de Lusaka.